

# **Commission nationale de discipline des juges des tribunaux de commerce**

## **Ordonnance**

Nous, Anne-Marie Batut, président suppléant de la Commission nationale de discipline des juges des tribunaux de commerce,

Vu la requête de Madame la garde des Sceaux, ministre de la justice, en date du 5 juillet 2018, reçue le 17 juillet 2018, et les pièces jointes,

Vu le procès-verbal d'audition de M. [I] [S] par Mme la première présidente de la cour d'appel de [Localité 1], en date du 09 novembre 2017,

Vu les articles L724-4 du code de commerce, R724-18 et R724-19 du code de commerce

Attendu qu'il résulte des pièces de la procédure qu'il existe contre M. [I] [S] des faits de nature à entraîner une sanction disciplinaire et propres à justifier une mesure de suspension immédiate ;

En conséquence, ordonnons la suspension de M. [I] [S] de ses fonctions de juge consulaire, pendant une durée de 6 mois.

Fait à Paris, le 27 juillet 2018

Anne-Marie Batut.